

Covid-19 : Point de situation sur le Grand Est

16/04/2020

Dossier de presse

Sommaire

Eléments chiffrés.....	3
Dans les hôpitaux	3
Dans les EHPAD	3
En médecine de ville.....	3
Actions renforcées à destination des EHPAD.....	4
La stratégie de dépistage dans les EHPAD	4
L'appui à la prise en charge en soins des résidents atteints du Covid-19.....	6
Le renfort des personnels.....	6
La mobilisation des ressources en soins palliatifs.....	7
Le soutien psychologique aux soignants	7
L'engagement des professionnels de ville	8
Les Centres dédiés au COVID-19	8
Lancement de la Plateforme de partage AGIL santé (Acteurs du Grand Est pour des Initiatives Locales en santé)	9
La plateforme de suivi à distance des patients atteints du COVID-19 : LIFEN	9
Le suivi des patients hospitalisés du Covid-19.....	11
L'organisation des retours des patients transférés.....	11
L'organisation des prises en charge en aval de la réanimation	11
Point sur les équipements individuels de protection (masques...)	12
Les masques	12
Les autres équipements	13
Mobilisation des laboratoires de biologie médicale	14
Appel aux professionnels de santé volontaires.....	16
Centres d'hébergement spécialisés pour les personnes malades sans gravité Covid-19 sans domicile fixe ou venant de centres d'hébergement ou de logements adaptés	17



Contact presse

ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Eléments chiffrés

Dans les hôpitaux

Au 15 avril 2020, 4877 personnes étaient hospitalisées pour Covid-19 dans le Grand Est, dont 833 en réanimation.

Depuis le début de l'épidémie, 5 324 personnes sont sorties d'hospitalisation, leur état de santé ayant été considéré comme rassurant.

Le nombre total de décès de patients en lien avec le Covid-19 déclarés par les établissements sanitaires du Grand Est s'élève à 2 249 (cas confirmés biologiquement ou cas possibles) depuis le 1^{er} mars 2020.

Au 15 avril, la région Grand Est comptait 1 168 lits de réanimation, alors que la capacité habituelle est de 465 lits.

Au niveau des établissements, on constate que le nombre de patients continue à baisser pour l'ensemble de la région tout en restant à un niveau très élevé.

Le 14 avril 2020, 212 passages aux urgences pour suspicion de Covid-19 ont été enregistrés dans la région Grand Est, soit 12% de l'activité totale des services d'accueil des urgences. 42,9% de ces passages aux urgences ont donné lieu à une hospitalisation.

Dans les EHPAD

Au 15 avril, le nombre cumulé de cas confirmés ou possibles de Covid-19 était de 7 910 parmi les résidents d'établissements médicalisés et non médicalisés pour personnes âgées (dont 635 ayant été hospitalisés).

1 468 résidents sont décédés, au total, en lien avec le Covid-19 (1 146 en établissements et 322 à l'hôpital).

En médecine de ville

Le 14 avril 2020, 60 consultations pour suspicion de Covid-19 ont été enregistrées dans les 5 associations SOS-Médecins de la région (Mulhouse, Strasbourg, Meurthe-et-Moselle, Troyes et Reims), soit 12,0% de leur activité totale. 1,7% de ces consultations ont donné lieu à une hospitalisation.

Actions renforcées à destination des EHPAD

L'ensemble des territoires a collectivement progressé dans la mise en œuvre du plan d'actions régional pour prévenir les situations complexes en EHPAD dans le cadre du COVID-19. Deux types de stratégies de mobilisation des ressources et des partenaires se sont mises en places au sein des départements, dans le cadre d'une coopération très étroite ARS/Départements :

- Un comité regroupant institutionnels et partenaires : comité médico-social, cellule de gestion de crise
- Des réunions très ciblées sur une thématique ou une problématique associant tous les acteurs concernés.

Chaque stratégie a pour objectif de mieux coordonner les actions de chacun sur le territoire et de prévoir très opérationnellement l'appui aux EHPAD.

La stratégie de dépistage dans les EHPAD

Le ministre des solidarités et de la santé a annoncé l'intensification des tests de dépistage du Covid-19 dans les établissements accueillant les personnes les plus fragiles.

De manière prioritaire, il s'agit non seulement des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) mais aussi des établissements d'hébergement pour personnes en situation de handicap. Les résidents et les personnels seront testés à compter de l'apparition d'un cas dans la structure jusque-là indemne. Ces tests permettront de mettre en place une stratégie de confinement en un secteur dédié et de prendre des dispositions appropriées pour les professionnels selon les résultats des tests.

En lien avec les préfets et les conseils départementaux, cette stratégie de dépistage est mise en œuvre de manière graduée en fonction des situations épidémiques connues à ce jour.

En Grand Est, les 620 EHPAD représentent 51 000 places et 34 000 professionnels (toutes catégories confondues : soins et autres).

La stratégie de dépistage a été engagée dès la semaine dernière, en particulier dans le département de Meurthe-et-Moselle (4 EHPAD testés). La programmation de tests est engagée, à partir de cette semaine, pour une trentaine d'établissements.

2 500 résidents et 1 000 professionnels en EHPAD ont déjà été testés depuis le début de la crise.

Technique utilisée

Le seul test utilisé pour dépister la présence du virus Covid-19 est le test biologique RT-PCR qui permet de confirmer la présence du virus au moment du test chez un individu. Il est prescrit par un médecin et s'effectue dans les sécrétions naso-pharyngées prélevées à l'aide d'un écouvillon introduit dans le nez jusqu'au nasopharynx.

L'utilisation de cette technique PCR demande une formation aux gestes de prélèvements et le port d'équipements de protection individuelle adaptés.

Tout prélèvement est fait par ou sous l'autorité d'un laboratoire d'analyse médicale agréé et autorisé pour réaliser ces actes. **La région Grand Est dispose de 42 laboratoires et leurs sites de prélèvements répartis dans les dix départements de la région.**

Une campagne de dépistage qui s'appuie sur plusieurs critères

Deux paramètres doivent être pris en compte dans cette campagne de dépistage :

- La capacité des laboratoires à réaliser les analyses. Cette capacité est aujourd'hui estimée à environ 4 000 prélèvements par jour. Cette capacité a vocation à être renforcée dans les semaines à venir.
- La nécessaire poursuite des dépistages pour tous les autres patients symptomatiques de Covid-19, en particulier les patients hospitalisés, les professionnels de santé, les personnes à risques de formes graves, les femmes enceintes, les donneurs d'organes.

En conséquence, la politique de tests est mise en œuvre dans les territoires, en prenant en compte les situations épidémiques dans les établissements médico-sociaux et en priorisant :

- **l'accès rapide aux tests pour les établissements indemnes dès lors qu'ils signalent un cas probable parmi le personnel ou parmi les résidents.** L'objectif est d'éviter la progression épidémique au sein de l'établissement en organisant une stratégie adaptée de prévention.
- **la réalisation de tests pour l'ensemble des résidents symptomatiques dans les établissements ayant au moins un cas confirmé et pouvant organiser des secteurs dédiés à l'isolement des cas Covid 19.** L'objectif est de caractériser l'extension de l'épidémie, d'optimiser l'organisation et le fonctionnement de la structure, de graduer les mesures de confinement au sein des secteurs.
- **la réalisation de tests pour l'ensemble des résidents symptomatiques dans les établissements ayant au moins un cas confirmé et n'étant pas organisés en secteurs spécifiques ou ne pouvant l'être.** L'objectif est de caractériser la présence virale au sein de la structure, de maintenir ou renforcer les mesures barrières et de porter une attention particulière à la prise en charge des résidents cas confirmés.

Dans tous les cas, les professionnels, dès qu'ils commencent à présenter des symptômes, doivent être testés conformément à la stratégie nationale.

L'ARS rappelle qu'un ensemble de mesures barrière de précaution et d'isolement des résidents ont d'ores et déjà été appliquées au sein des établissements médico-sociaux et que des prélèvements ont déjà eu lieu depuis plusieurs semaines, en particulier dans les EHPAD.

Une organisation territoriale

En concertation avec le préfet et le conseil départemental, la délégation territoriale de l'ARS définit la priorisation des établissements et détermine les modalités organisationnelles adaptées à la réalisation des prélèvements et des analyses. Ces éléments sont discutés dans un comité de pilotage départemental associant les principales parties prenantes.

L'appui à la prise en charge en soins des résidents atteints du Covid-19

7 astreintes gériatriques dédiées aux EHPAD sont opérationnelles sur le Grand Est 24h/24 7 jours/7 et **77% des EHPAD de la région sont couverts par une astreinte**. Elles sont organisées au sein de chaque département et majoritairement par les Groupements Hospitaliers de Territoire. L'objectif est d'apporter aux médecins exerçant en EHPAD un appui gériatrique face aux situations d'infections COVID-19 chez des résidents. Cette astreinte gériatrique repose sur le médecin gériatre référent du Groupement Hospitalier de Territoire, qui en lien avec le service d'infectiologie de recours, le centre 15 et les SAU du territoire, dispense ses consignes, fournit les protocoles de soins, fait des téléprescriptions...

A ces astreintes, il faut ajouter **l'appui des équipes mobiles de gériatrie et les appuis médicaux de proximité** en soutien aux médecins coordonnateurs.

Le recours à la téléconsultation s'organise et se développe. Les outils de sollicitation de l'astreinte gériatrique se formalisent.

Le renfort des personnels

Des solidarités territoriales se sont mises en place, des volontaires de différentes structures viennent renforcer les EHPAD : personnels des établissements pour les personnes en situation de handicap, personnels des conseils départementaux, infirmières scolaires, infirmières libérales ...

Les astreintes d'Infirmiers Diplômés d'Etat de nuit constituent un recours et sont renforcées. Dans les départements alsaciens, des infirmières libérales interviennent en astreintes de nuit en EHPAD coordonnées par le réseau de soins palliatifs.

#Renfort ESMS Grand Est

Cette plateforme web vient aider autant que de besoin les territoires dans cette mise en relation. Elle met à disposition de toutes les structures un site internet facilitant la mise en relation entre des structures qui ont des besoins en personnel et des propositions de volontaires sur toute la région.

Une trentaine de métiers sont ciblés parmi lesquels agent de bio-nettoyage, maîtresse de maison, surveillant de nuit, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, éducateur spécialisé, assistant de soins en gérontologie... Les renforts pour les établissements EHPAD et l'aide à domicile sont particulièrement ciblés.

Au 14 avril, 452 candidats s'étaient enregistrés et 161 EHPAD avaient déposé des demandes de renfort.

Les retours sur le fonctionnement de la plateforme sont positifs car le taux de contacts infructueux est très faible.

Cette plateforme, opérationnelle depuis le 3 avril, a été créée par l'ARS Grand Est, en partenariat avec l'URIOPSS Grand Est et la DRDJCCS.

L'appel aux volontaires se poursuit... Les établissements médico-sociaux ont encore besoin de renforts : WWW.RENFORT-ESMSGRANDEST.FR/#

La mobilisation des ressources en soins palliatifs

Tous les opérateurs se sont mobilisés : Hospitalisation à Domicile, réseaux de soins palliatifs, équipes mobiles de soins palliatifs, unités de soins palliatifs. 5 astreintes sont désormais opérationnelles la nuit et le week-end en sus de l'appui à la demande de chacun de ces opérateurs.

Le soutien psychologique aux soignants

Les formes d'appui se multiplient pour répondre aux besoins de soutien des soignants.

- Des organisations départementales se mettent en place COVIPSY, CoVIDPSY54.
- La mobilisation de l'Espace de Réflexion Ethique Grand Est (www.erege.fr) qui a mis en place une cellule de soutien éthique,
- La sollicitation des centres médico-psychologiques du territoire,
- L'utilisation du réseau de soutien psychologique aux professionnels de santé : www.asso-sps.fr/reseau-national-du-rps,
- La sollicitation de psychologues exerçant au sein des structures sanitaires et médico-sociales du territoire.

Des initiatives sont aussi mises œuvre pour soutenir les familles des résidents : envoi, impression, lecture et/ou distribution de courriers, de dessins.

L'engagement des professionnels de ville

Les Centres dédiés au COVID-19

Les centres dédiés Covid-19, dont l'agence a défini les lignes directrices, sont des lieux d'accueil de 1^{er} recours dédiés à la prise en charge ambulatoire des patients potentiellement infectés.

Ils accueillent les patients sur adressage par les SAMU, les régulations libérales, la plateforme de l'Assurance Maladie et les médecins traitants dans une structure fonctionnant de 08h à 20h, 7 jours sur 7 et régie par des procédures de parcours patients et de bio nettoyage garantissant toutes les conditions de prise en charge des patients.

L'équipe du centre covid-19 s'appuie sur les médecins généralistes volontaires mais peut également s'appuyer sur les professionnels de santé des centres de santé de l'Assurance Maladie, ou sur la réserve régionale mise en place.

Les centres sont implantés prioritairement au sein d'un établissement de santé : services d'urgences, Maisons Médicales de Garde, ou dans un autre local mis à disposition par un établissement de santé ou un hôpital de proximité. Ils peuvent également être déployés au sein de centres de soins non programmés ou locaux de permanence des soins, ou dans des locaux mis à disposition par une maison de santé pluri professionnelle, un centre de santé ou une municipalité, ceux-ci devant dans tous les cas être adaptés à cette activité et se situer à proximité d'un Service d'Accueil d'Urgence.

Ces centres constituent une des réponses possibles de la médecine de ville, et ils doivent s'inscrire en complémentarité avec l'offre ambulatoire existante et dans une logique de co-construction avec les acteurs de chaque territoire.

19 centres COVID dédiés opérationnels

- **Ardennes** : les centres sont à Vouziers au GHSA, à Rethel au centre hospitalier, au centre de Charleville-Mézières dans les locaux d'Ardennes Santé Travail 08, à Givet et au centre de Sedan dans les locaux d'Ardennes Santé Travail 08.
- **Aube** : Aix-en-Othe, Bar-sur-Seine.
- **Marne** : les centres fonctionnent à ce jour dans les locaux hospitaliers au sein des urgences du CHRU de Reims, à proximité du CH de Châlons-en-Champagne et à Bezannes.
- **Meurthe-et-Moselle** : les centres sont situés au Centre Médical de Soins Immédiats d'Essey-lès-Nancy, au Gymnase du Placieux à Villers-lès-Nancy, au Gymnase Jacquet du Parc de la Pépinière à Nancy, au Centre de soins COVID-19 de l'association SOS Médecins 54 à Vandoeuvre-les-Nancy et à la salle polyvalente d'Hussigny-Godbrange.
- **Bas-Rhin** : trois centres Covid-19 sont ouverts à l'Eurométropole de Strasbourg, à Ingwiller et à Drulingen.
- **Vosges** : Mirecourt

Lancement de la Plateforme de partage AGIL santé (Acteurs du Grand Est pour des Initiatives Locales en santé)

<https://agilsante.hkind.co>

Depuis le début de la pandémie Covid19, les ressources médicales et paramédicales du territoire se mobilisent plus que jamais afin de faire face à l'afflux de patients présentant une forme simple ou modérée et de garantir le suivi de tous les patients devant être pris en charge en ville.

Dans ce contexte de crise sanitaire, de très nombreuses initiatives des professionnels de santé de terrain émergent, proposant des adaptations de l'organisation des filières de soins et de la prise en charge des malades du Covid-19.

Cette intelligence collective est à promouvoir dans les territoires.

Aussi, l'ARS Grand Est a fait le choix d'utiliser la plateforme web collaborative Hkind afin de favoriser le partage des initiatives utiles de terrain entre les soignants qui pourront à leur tour s'en inspirer et les diffuser sur l'ensemble des territoires de la région.

La plateforme AGIL Santé, cogérée avec les Unions Régionales des Professionnels de Santé, la Fédération des Maisons et Pôles de Santé du Grand Est et le Collectif des Dispositifs d'Appui en Grand Est, est ouverte aux professionnels de santé de ville et aux structures d'exercice coordonné. Rapidement et pour répondre au mieux aux besoins de coordination en gestion de crise, la plateforme sera étendue aux EHPAD, ainsi que les établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire.

Son utilisation est gratuite.

La plateforme de suivi à distance des patients atteints du COVID-19 : LIFEN

<https://www.lifen.fr>

Pulsy, l'opérateur public de l'e-santé en région Grand Est, et l'ARS proposent aux médecins généralistes de participer au dispositif régional de télésurveillance dédié au suivi des patients présentant les symptômes du COVID-19.

Ce dispositif gratuit s'appuie sur l'outil de suivi à distance Lifen-Covid qui permet de surveiller l'évolution des symptômes du COVID-19 des patients et d'adapter ainsi le bon niveau d'accompagnement à chacun d'entre eux.

Cet outil se généralise dans les principaux établissements de la région (Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - CHRU de Nancy - CHU de Reims...).

Cette plateforme permet d'assurer le suivi à distance de patients Covid-19 grâce à des questionnaires quotidiens envoyés par SMS ;

- Des actions de suivi sont déclenchées en fonction des symptômes renseignés par le patient
- Un suivi quotidien par SMS est mis en place pour suivre l'évolution
- Le formulaire s'adapte à la sévérité des symptômes renseignés pendant le suivi.

La plateforme permet au médecin de classer les réponses par ordre de sévérité (classement en 4 catégories qui évoluent en fonction des réponses transmises).

D'autres solutions existent également : solution e-Parcours régionale intégrée à Odys Web, Entr'actes, SERENITY MEDICAL...

SOS Médecins Mulhouse a mis en place, depuis le 16 mars, via la plateforme Entr'actes, des téléconsultations pour répondre aux demandes, surveillance et suivis patients Covid. Elles sont disponibles et proposées par le centre d'appel (0389561515) ou sur le site www.sosmedecins-mulhouse.fr. Des « suivi Covid » pour les jours suivant la consultation du 7e jour sont en train de se mettre en place avec des infirmiers libéraux à l'aide de la plateforme Entr'actes.

Le suivi des patients hospitalisés du Covid-19

L'organisation des retours des patients transférés

Depuis le début de la crise, 320 transferts ont été réalisés pour des patients covid-19 de notre région vers d'autres régions en France et vers les pays voisins (Allemagne, Suisse, Luxembourg, Autriche). Depuis une semaine, ces transferts ne sont plus nécessaires et même une vingtaine de rapatriements pour des patients dont l'évolution est favorable ont été organisés depuis quelques jours.

L'organisation des prises en charge en aval de la réanimation

A cette phase de l'épidémie, il convient d'organiser les prises en charge des patients covid-19 en aval de la phase aiguë.

Pour certains patients, il convient de travailler à une filière de rééducation, mobilisant l'ensemble des expertises requises, respiratoires, musculaires, neurologiques ou nutritionnelles.

Pour d'autres, le retour à domicile peut être organisé pour les patients ne relevant plus d'un plateau technique rapproché et/ou stabilisés avec un besoin en soins pouvant s'organiser à domicile, le cas échéant dans le cadre d'une hospitalisation à domicile.

Point sur les équipements individuels de protection (masques...)

Les masques

Pour assurer l'approvisionnement et la distribution des masques, trois circuits d'approvisionnement et de distribution ont été mis en place :

- Le circuit des plateformes hospitalières

10 plateformes hospitalières dans la région sont alimentées chaque semaine par les livraisons d'Etat via Santé publique France. Ces livraisons permettent l'approvisionnement des établissements de santé.

- Le circuit « Ville »

Les 1 615 officines de la région sont alimentées chaque semaine par les livraisons d'Etat via Santé publique France. Elles sont également approvisionnées d'un complément de dotation provenant de ressources des plateformes hospitalières. Les professionnels de ville et les salariés de l'aide à domicile employés directement par des particuliers pour des actes essentiels de la vie, les accueillants familiaux, se rendent en officine pour retirer leur dotation. **Distrimasques**, une application élaborée par les URPS médecins libéraux et pharmaciens, permet d'assurer le suivi de la délivrance et l'optimisation des réapprovisionnements en identifiant, pour chaque officine, une liste de professionnels qui leur sont rattachés.

- Le circuit « Zone »

Les ESMS PA et PH, services sociaux, SAAD, transporteurs sanitaires, crèches, prestataires de service sont approvisionnés par ce circuit. L'approvisionnement de ce circuit est possible grâce aux acquisitions complémentaires de masques. L'ensemble de la ressource à répartir est stocké sur une plateforme régionale de la préfecture de zone. La préfecture de zone constitue les lots en vue des livraisons. Les lots de masques sont ensuite distribués par la préfecture de zone dans chacune des sous-préfectures de la région qui constituent autant de points de collecte.

Depuis le 6 mars, les livraisons cumulées d'Etat via Santé publique France à destination des plateformes hospitalières représentent 12,5 millions de masques chirurgicaux et 2,1 millions de masques FFP2.

Par ailleurs, l'ARS Grand Est, via ses propres crédits, a effectué l'achat de 6 millions de masques chirurgicaux en complément des stocks d'Etat.

La consommation hebdomadaire de masques, dans la Région Grand Est, représente environ 4,4 millions de masques chirurgicaux : 1,5 M sur le circuit des plateformes hospitalières, 1 M sur le circuit de la ville et 1,9 millions sur le circuit Zone. La consommation hebdomadaire de masques FFP2 est d'environ 470 000.

Enfin, grâce à la générosité de multiples donateurs (entreprises, collectivités, banques, etc.), les dons de masques, depuis le 6 mars, représentent un total de 3,3 millions dont 1,7 millions de masques chirurgicaux et 1,6 millions de masques FFP2.

Les autres équipements

Le 10 avril, l'ARS Grand Est, en lien avec la Préfecture de Région et la Région, ont lancé **une plateforme régionale de mise en relation d'initiatives industrielles pour la lutte contre le Covid-19** (<https://grand-est-covid-19.onlinemeetings.events/FR>)

Cette plateforme vise à mettre en relation les entrepreneurs du Grand Est et la demande d'équipements de protection individuelle (EPI) dans le but de coordonner la fabrication et la diffusion d'équipements de protection individuelle tels que les masques alternatifs, et les lunettes de protection, les surblouses, les solutions hydro-alcoolique, etc. afin de protéger massivement les professionnels. Cette plateforme est strictement réservée aux professionnels : les demandeurs de produits / solutions, les fournisseurs de matériels, solutions et produits et les experts.

De plus, **une acquisition de surblouses** est en cours par l'ARS en lien avec l'ARS Hauts-de-France pour 0,7 million d'unités à destination des professionnels de ville et des ESMS, la plateforme mise en place devant permettre aux différentes structures de la région de s'approvisionner auprès de producteurs locaux.

Par ailleurs, l'ARS Grand Est a engagé **plusieurs actions pour favoriser la production et l'approvisionnement en région de solution hydro-alcoolique (SHA)** au travers de :

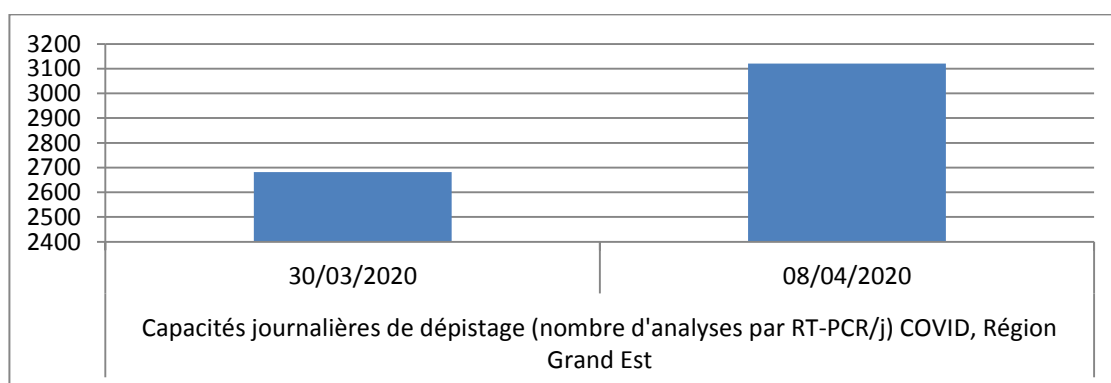
- la délivrance d'autorisations de production de SHA à des industriels, facultés, officines de ville et pharmacie à usage interne des établissements de santé
- la mise en relation des producteurs de matières premières avec les producteurs de SHA et des producteurs de SHA avec les établissements de santé et structures médico-sociales. Cette liste de producteurs de SHA représente une capacité de production hebdomadaire de 50 000 l/semaine.
- l'acquisition de plus de 16 000 litres de SHA par semaine à destination des professionnels de ville. Cette distribution est organisée à compter de la semaine du 13 au 17 avril et ce pendant 4 semaines. Les grossistes répartiteurs sont approvisionnés pour effectuer les livraisons des officines et le suivi est également assuré par l'application Distrimasques.

Mobilisation des laboratoires de biologie médicale

Chaque semaine, l'ARS Grand Est réalise une enquête auprès des laboratoires de biologie médicale (LBM) pour évaluer l'accroissement de la capacité de chaque laboratoire à réaliser des prélèvements ainsi que pour identifier les freins et leviers.

A la date du 8 avril, les laboratoires du Grand Est ont assuré 584 analyses journalières de plus (soit une augmentation de plus de 18% par rapport au 30 mars).

La capacité journalière de réalisation des tests, ou capacité d'analyse par RT-PCR, est ainsi passée de 3 121 tests par jour au 30/03 à 3 705 tests par jour au 8/04 pour l'ensemble de la région Grand Est.



Par ailleurs, deux automates d'extraction viennent d'être octroyés par la Direction Générale de la Santé respectivement aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et au CHU de Nancy. Cette acquisition contribuera à une augmentation de la capacité de dépistage en Grand Est.

Les laboratoires privés sont mobilisés dans le Grand Est puisque tous sont impliqués dans la phase de prélèvement pour analyse par RT-PCR.

L'arrêté du 05 avril 2020 permet au préfet d'autoriser d'autres laboratoires que les laboratoires de biologie médicale à réaliser la phase analytique de l'examen de dépistage du COVID-19 par détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR. A ce titre, les conseils départementaux ont proposé que leur laboratoire départemental d'analyses (LDA) puisse être autorisé. Le LDA de Meurthe-et-Moselle a été autorisé le 10 avril 2020. Pour les autres, les conventions entre les LDA et les LBM qui assureront la responsabilité de ces analyses sont en cours de rédaction et signature.

S'ajoutent d'autres laboratoires, comme les laboratoires de recherche qui mettent d'ordinaire en œuvre la RT-PCR dans des locaux adaptés, avec une compétence spécialisée dans ce domaine analytique.

Deux types de tests biologiques peuvent être utilisés :

- **Le test virologique** : il est effectué à partir d'un prélèvement rhinopharyngé issu d'un écouvillonnage profond et indique si le patient est porteur ou non du virus du COVID-19.

La détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR est la seule technique validée permettant de diagnostiquer un patient COVID.

- **Le test sérologique** est réalisé à partir d'une prise de sang ou de sang capillaire recueilli au bout du doigt. Il signe l'immunisation de la personne.

L'Académie Nationale de Médecine a rendu un avis, le 10 avril 2020, sur ces tests et indique que :

- Ces différents tests sont toujours en phase d'évaluation par le Centre national de référence des virus des infections respiratoires et leurs performances analytiques (sensibilité et spécificité) ne sont pas encore connues. En attendant que les études en cours apportent des réponses à ces questions, il est admis que la présence d'anticorps sériques témoigne d'une réponse immunitaire récente à l'infection par le Sars-CoV-2 et qu'elle confère une protection probable contre une réinfection.
- Lorsque ces tests sérologiques seront autorisés et disponibles en France, leurs modalités d'emploi devront être guidées par une réflexion stratégique.

Appel aux professionnels de santé volontaires

Environ 4 000 professionnels de santé issus de toutes les régions de France se sont portés volontaires suite à l'appel lancé par l'ARS Grand Est, début mars. De même, la réserve sanitaire nationale et des professionnels de Nouvelle-Aquitaine, PACA et Occitanie ont répondu présents à notre appel.

Beaucoup ont rejoint notre région pour apporter un soutien aux équipes soignantes.

Dont :

- 617 personnels de rééducation dont 530 masseurs-kinésithérapeutes
- 607 personnels médicaux
- 534 personnels infirmiers
- 170 personnels aide-soignants et assimilé
- 85 odontologistes
- 34 pharmaciens
- 12 personnels ASH et assimilé
- 37 ambulanciers
- Les étudiants en santé : médecins, paramédicaux 34 personnels administratifs
- 28 secouristes /Pompiers
- 27 personnels social / psychologues
- 19 personnels biologie recherche
- 277 autres professions

L'appel à volontaires se poursuit pour :

- apporter un soutien aux équipes professionnelles qui ont été et sont toujours fortement sollicitées sur notre région. Elles ont besoin de se ressourcer pour reconstituer leurs forces.
- renforcer des équipes dans les structures médico-sociales, dont les ehpad.
- faire faire à l'absentéisme du fait que certains professionnels sont atteints par le covid-19 et sont en traitement dont encore en situation difficile en réanimation ou en éviction professionnelle car atteints du Covid 19.

Leur présence et la solidarité ainsi mise à l'œuvre est sont salués par tous les acteurs de la région.

Centres d'hébergement spécialisés pour les personnes malades sans gravité Covid-19 sans domicile fixe ou venant de centres d'hébergement ou de logements adaptés

Il a été décidé de créer des centres d'hébergement spécialisés pour les personnes malades sans gravité Covid-19 qui ne peuvent pas être suivies dans leur structure collective car les conditions de prise en charge ne sont pas réunies (pas de possibilité d'isolement, risque comorbidité, etc.) et pour les personnes à la rue.

Ces centres dédiés visent à permettre aux personnes malades ou considérées comme malades et dont l'état clinique permet un suivi ambulatoire, de bénéficier de ce suivi, dans des conditions d'isolement correspondant aux recommandations du Ministère de la Santé et de l'ARS.

C'est le préfet qui fait le choix du ou des opérateurs qui gèrent ces centres.

L'ARS est chargée d' :

- Appuyer l'identification d'une équipe sanitaire si nécessaire,
- Organiser les conventions entre le gestionnaire du centre et l'équipe sanitaire.

Situation au 14 avril

	Villes	Nb de places ouvertes	nb de places occupées
Ardennes	Charleville-Mézières et Bouzonville	6	0
Aube	Troyes + places réparties sur 17 structures	8	0
Marne	Reims/Chalons en champagne/ Epernay	33	2
Haute-Marne	St Dizier	8	0
Meurthe-et-Moselle	Frouard	56	0

Meuse	Verdun /Clermont eb Argonne	16	0
Moselle	diffus	152	16
Bas-Rhin	strasbourg	120	25
Haut-Rhin	Mulhouse	38	7
Vosges	Golbey	25	2
		465	52